

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1577

présenté par

M. Frappé, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, Mme Lavalette, Mme Levavasseur,  
Mme Loir, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

-----

## ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 4.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif d'encadrer les rendez-vous de prévention en laissant seul le médecin traitant comme professionnel compétent dans le cadre des rendez-vous de prévention aux âges clés. Cela permet une rencontre avec le médecin traitant permettant d'aborder tous les sujets de santé mais aussi d'améliorer le suivi médical.